

# Accord sur les cérémonies laïques

L'Association des communes neuchâteloises et l'Eglise réformée ont trouvé un terrain d'entente. Les cérémonies laïques pourront se tenir dans les édifices protestants.

PAR ANNE-SYLVE SPRENGER

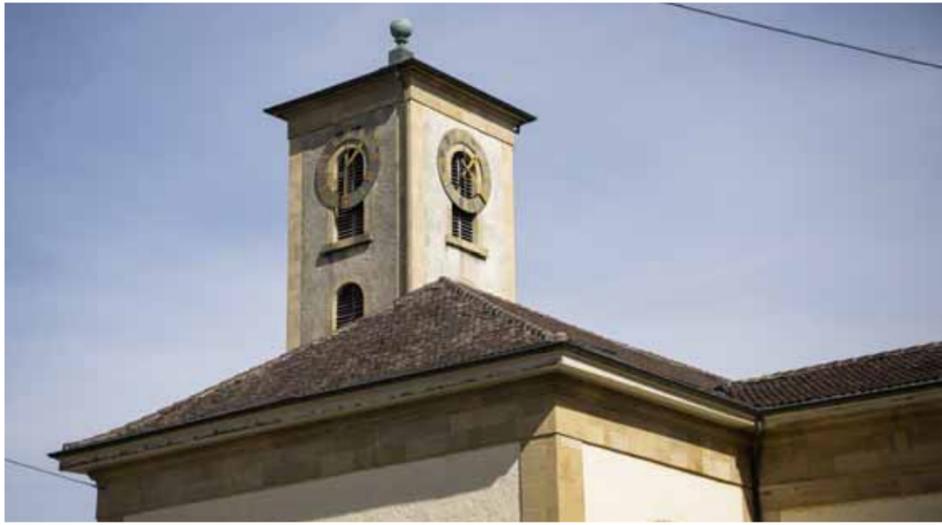
C'lap de fin pour la querelle au sujet de l'utilisation des temples protestants sur le territoire neuchâtelois. En janvier 2023, la décision prise unilatéralement par l'Eglise réformée évangélique du canton de Neuchâtel (Eren) de fermer les temples aux cérémonies laïques avait défrayé la chronique. Les communes neuchâteloises, à qui appartiennent la plupart des temples et chapelles du canton, étaient alors montées au créneau, jugeant cette décision non conforme au concordat régissant les relations entre l'Etat et les Eglises reconnues du canton. Hier, l'Association des communes neuchâteloises et l'Eren ont annoncé être parvenues à un accord. En lieu et place d'une interdiction pure et dure de toute cérémonie laïque, le groupe de travail conjoint a décidé la mise en place d'un «répertoire de référence». Tenu par l'Eren, celui-ci établira, se-

lon des critères définis, les personnes autorisées à célébrer de telles cérémonies.

## Recadrage des pratiques

«Le but de ce texte est d'élargir, tout en l'encadrant mieux, la pratique des cérémonies laïques, notamment de mariage ou d'enterrement», indique le document. «Il s'agit d'éviter des célébrations qui contreviendraient à la paix civile et aux principes constitutionnels ainsi qu'à la destination religieuse» de ces édifices.

Yves Bourquin, président de l'Eren, se réjouit de cette mesure, qui «va permettre un certain contrôle sur ce qui se déroule dans les temples réformés du canton». Les officiants laïcs devront en effet s'engager à respecter différents points, en signant une charte, «condition sine qua non pour l'office de toute célébration rémunérée». Ceux-ci devront par exemple «s'engager à ne pas conduire de cérémonies pseudo-religieuses» et ne s'affilier «à aucun mouvement, qu'il soit issu des grandes traditions religieuses ou de courants ésotériques, magiques, animistes, anthroposophe, new age, etc.» Ils devront en outre «prévoir dans la



Les officiants laïcs devront notamment «s'engager à ne pas conduire de cérémonies pseudo-religieuses» dans les temples de l'Eren. Ici, celui de Colombier. LUCAS VUITEL

construction de leurs cérémonies un espace qui accueille et respecte la foi des personnes croyantes se trouvant dans l'assemblée», en leur offrant «a minima la possibilité d'un temps de prière ou de recueillement».

Sont concernés par ce registre, les officiants ou célébrants laïcs, les entrepreneurs de pompes funèbres ou encore les personnes présidant une cérémonie nuptiale ou funèbre à titre de proche ou d'ami. **PROTESTINFO**

## NEUCHÂTEL

### Baghera Jones lève un million pour la Palestine

La Neuchâteloise Justine Noguera, alias Baghera Jones sur internet, a utilisé sa notoriété pour lancer une récolte de fonds pour les Palestiniens sur la plateforme vidéo Twitch. L'initiative a rencontré un grand succès en très peu de temps. En cinq jours, soit du 31 mai au 5 juin, son événement «Streamers 4 Palestinians» a réuni près de 40 vidéastes et levé plus d'un million d'euros. La barre symbolique a été franchie quelques heures avant la fin de l'opération. Cet élan de solidarité organisé dans l'urgence a été provoqué par les bombardements israéliens sur le camp de réfugiés de Rafah. L'ensemble de la somme sera reversé à Médecins du Monde, l'une des rares organisations non gouvernementales à poursuivre ses activités en Palestine. Des mastodontes de Twitch et YouTube ont participé à l'opération, tels qu'Antoine Daniel, Natoo, Clément Viktorovitch ou Maghla. **JMO**

PUBLICITÉ

ARCInfo

PARTENAIRE MÉDIA

32<sup>e</sup>  
festival  
du

CHANT  
DU GROS

5-6-7  
septembre  
2024

VENDREDI  
6 SEPTEMBRE 2024

TIKEN JAH FAKOLY • SAEZ  
PASCAL OBISPO • NISKA  
MOODJO. • JOEYSTARR  
BAGARRE • PSYCHO WEAZEL

Le Noirmont - Jura

www.lcdg.ch

